



Modalités d'inscription, rentrée 2026/2027

TARIFS ANNUELS 2026

Tarifs valables pour la rentrée 2026-2027.
Délibération municipale
du 11 décembre 2025 n°D.2025.12.84.

		ATELIERS PUBLICS hors reliure	
		Tarifs annuels versillais	Tarifs annuels non versillais
1h de cours	Élèves de 5 à 17 ans	179,80 €	260,71 €
	Élèves de 18 à 25 ans	200 €	290 €
	Élèves de 26 ans et +	221,20 €	320,74 €
2h de cours	Élèves de 5 à 17 ans	359,60 €	521,42 €
	Élèves de 18 à 25 ans	400 €	580 €
	Élèves de 26 ans et +	442,40 €	641,48 €
3h de cours	Élèves de 5 à 17 ans	539,40 €	782,13 €
	Élèves de 18 à 25 ans	600 €	870 €
	Élèves de 26 ans et +	663,60 €	962,22 €
Réductions <i>Sur le total des cours, par élève.</i>		Pour 2 activités : - 10 % Pour 3 activités : - 15 % Pour 4 activités : - 20 %	

		ATELIER RELIURE	
		Tarifs annuels versillais	Tarifs annuels non versillais
Reliure cours publics		939,30 €	1 408,95 €
Préparation au CAP reliure		263,60 €	440,21 €

		AUTRES ACTIVITÉS
Heure de stage pendant les vacances scolaires		10 €
Conférence de 2 heures		11,60 €

1) Un mail sera adressé aux élèves début juin, contenant leur identifiant de connexion.

La réinscription sur les cours au choix s'effectuera du lundi 15 juin (à partir de 10h) au vendredi 26 juin, sur : versailles.fr/ecoledesbeauxarts

2) Après réception d'un mail de confirmation début juillet, le règlement devra être effectué avant le vendredi 17 juillet (ou le dossier de prélèvement devra être complété à cette date).

Important : Conformément aux délibérations et arrêtés en vigueur, il pourra être demandé aux anciens élèves de compléter ou remplacer certaines pièces justificatives avant tout règlement (voir ci-dessous la liste des pièces acceptées). En cas de non-respect des délais mentionnés ci-dessus, l'ancien élève perdra son statut prioritaire et pourra s'inscrire en fonction des places disponibles.

POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES

Les Pré-inscriptions ouvriront à partir du mardi 1^{er} septembre à 10h, dans la limite des places disponibles, sur : versailles.fr/ecoledesbeauxarts

Pièces à fournir : une pièce d'identité de l'élève et pour les versaillais un justificatif de domicile.

En cas de règlement en plusieurs fois : fournir un RIB, une pièce d'identité du titulaire si différent de l'élève et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

❖ Atelier **Reliure** (avec ou sans préparation au CAP) : **admission sur entretien préalable**, du 24 mai au 28 juin 2026, avec le professeur Mme Guéroult. Écrire à : sophie.gueroult@versailles.fr



PIÈCES JUSTIFICATIVES ACCEPTÉES

Extrait de la dernière délibération sur les tarifs municipaux

L'usager Versaillais prouve sa qualité en produisant :

- Soit un avis d'imposition sur le revenu,
- Soit un avis d'imposition de la taxe sur le foncier bâti (documents établis en nom propre),
- Quittance de loyer

▲ les nouveaux arrivants, à défaut des justificatifs précédents, présenteront tout document permettant de justifier du domicile, établi en nom propre à l'adresse de résidence (quittance de loyer ou titre d'occupation, facture EDF / GDF, d'eau, bulletins de salaires, certificat de scolarité...). Ces documents devront dater de moins de 3 mois. Les factures de téléphone ne sont pas acceptées.

(...) Les personnes hébergées à Versailles devront présenter au moins deux documents justificatifs établis en nom propre à l'adresse où elles déclarent être logées, ainsi qu'un certificat d'hébergement délivré par l'hébergeant.

Famille nombreuse : document fiscal ou livret de famille.

Reprise des cours le lundi 14 septembre 2026,

Jusqu'au samedi 26 juin 2027, hors jours fériés et vacances scolaires.

Retrouvez toutes les informations sur versailles.fr/ecoledesbeauxarts. L'accueil de l'école est joignable à beaux.arts@versailles.fr ou au 01 30 97 28 70. Il sera fermé du 1^{er} au 31 aout.